

Ecole Privée Le Vieux Tilleul
5, passage du théâtre
85510 Rochetrejoux
☎ : 02 51 67 56 10
Courriel : ecole.pr.rochetrejoux@wanadoo.fr
Site : www.rochetrejoux-levieuxtilleul.fr



- ECOLE LE VIEUX TILLEUL -
Année scolaire 2018-2019



Chers parents,

L'année scolaire se termine. Il convient donc de préparer la rentrée suivante. Comme vous le savez, l'école comptera trois classes à la rentrée 2018 :

✓ **Structure pédagogique pour l'année 2018/2019 :**

L'école du Vieux Tilleul accueillera 76 enfants encadrés par une équipe de 7 personnes.

- **PS-MS-GS** : Classe de Charlotte Agnola, aidée par Marie-Catherine Moreau.
- **CP-CE1-CE2** : Classe de Mathieu Gobin (directeur) et de Stéphanie Rondeau qui assurera la journée de décharge hebdomadaire le mardi, aidés par Estelle Bouffandeau.
- **CE2-CM1-CM2** : Classe de Nicolas Paquereau. Nicolas travaillera à 80% une partie de l'année scolaire. Un suppléant sera nommé pour assurer le temps restant.
- Philippe Avril, enseignant spécialisé, interviendra pour aider les élèves en difficulté.

✓ **L'année prochaine, l'école ouvrira ses portes le :** **Vendredi 31 Août 2018 de 17h30 à 19h00**

Les portes de l'école seront ouvertes afin que vous puissiez venir déposer les diverses fournitures de vos enfants. C'est également l'occasion de rencontrer et de retrouver les enseignants. Votre participation à ce dispositif est importante car il facilite la rentrée de vos enfants, notamment pour les plus petits. En effet, libéré des contraintes matérielles, l'accueil et la rentrée de vos enfants s'effectueront dans les meilleures conditions.

✓ **Vie de l'établissement :**

- **Réunions de classe** : elles auront lieu au cours des premières semaines après la rentrée.
- **Bibliothèque** : comme pour l'année scolaire 2017-2018, les élèves de l'école iront à la bibliothèque une fois par mois. Durant cette séance, il leur sera proposé un temps d'écoute d'histoires et un temps d'activité (fonctionnement de la bibliothèque, classement des livres, écriture...). Les élèves choisiront également un livre qu'ils emmèneront à la maison. Chaque élève devra retourner le livre à l'école, au plus tard, le vendredi qui précède la visite suivante.
- **Recyclage** : nous continuons à récupérer à l'école les bouchons, les cartouches d'encre (possédant une puce), les dosettes-café (tassimo...), les gourdes de compote et les crayons usagés.
- **Site Internet** : Vous retrouverez régulièrement des informations sur la vie de l'école sur notre site internet. Vous pourrez également télécharger différents documents administratifs, notamment les bulletins d'absence.
- **Nettoyage des vitres** : Comme tous les ans, un samedi-matin est prévu en début d'année pour nettoyer les vitres de l'école. Cette année, la date du samedi 22 septembre 2018 a été fixée.
- **Piscine** : un certain nombre d'incertitudes demeure. Nous vous communiquerons à la rentrée l'ensemble des informations (planning, niveaux concernés...).
- **Photos de Classe** : le planning habituel a été modifié. Les photos de classe se dérouleront le mardi 16 octobre.

✓ **Relations Ecole/Famille :**

L'aîné de chaque famille va recevoir la semaine de la rentrée un **cahier de liaison** qui servira à véhiculer les informations des enseignants et de l'OGEC vers les familles. Nous vous demandons de bien vouloir signer les informations qui vous ont été transmises afin de s'assurer de la prise de connaissance de celles-ci. Vous êtes également invités à y inscrire des informations concernant votre enfant lorsqu'il y a besoin. Merci de vérifier le contenu de ce cahier **chaque soir**.

✓ **Vie extra-scolaire :**

- **Cantine Municipale :** Les enfants qui mangent à la cantine vont prendre leur repas au restaurant scolaire de Rochetjoux situé au Foyer Rural. Vous devez prendre contact avec la responsable si vous souhaitez inscrire votre enfant. En cas d'absence, vous devez prévenir avant 11h00 au 06.20.18.87.45.

Merci de prévoir une serviette de table **marquée au nom de votre enfant.**

- **Centre Périscolaire « Les Lutins Malins » :**

- Horaires : 6h45-9h00, 17h00-19h00
- Horaires du mercredi : 6h45-19h00.
- Renseignements auprès de l'animatrice, Aurélie, au 02.51.61.47.50.

- **Informations :** Le cahier de liaison de votre enfant peut également vous servir à faire passer les règlements de la cantine et de la périscolaire. Nous nous chargeons de transmettre ces documents. Notre rôle se limite à celui de facteur. Pour signaler une absence, merci de contacter directement les personnes concernées.

✓ **Frais de scolarité :**

- Le règlement des rétributions s'effectue mensuellement par prélèvement automatique. Pour l'année scolaire 2018/2019, **le montant de la rétribution est de 22 € par mois.** Le paiement s'effectue sur 11 mois, de septembre 2018 à juillet 2019. Vous trouverez ci-joint un courrier expliquant cette augmentation.
- **Pour les familles ayant déjà un élève scolarisé dans l'école au cours de l'année 2017/2018 :** vous n'avez aucune démarche à effectuer. **Pour les nouvelles familles :** merci de nous fournir le jour de la rentrée **un RIB** afin de mettre en place le prélèvement automatique. Nous vous faisons parvenir une autorisation de prélèvement à nous retourner signée.
- Au mois de septembre, **pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2,** une participation financière vous sera demandée afin de participer à l'achat des livrets de catéchèse (ou de culture chrétienne). Le fonctionnement de la catéchèse (ou de la culture chrétienne) sera abordé durant les réunions de pré-rentrée.
- En fin d'année, une participation de quelques euros vous sera demandée pour aider au financement des diverses manifestations (spectacles, voyage scolaire...).

✓ **Rentrée des PS1 :**

- Pour les enfants nés en 2016, nous organisons deux permanences :
 - Pour les enfants nés entre janvier et juin 2016, le **vendredi 12 octobre 2018** à partir de 18h30 jusqu'à 19h30.
 - Pour les enfants nés entre juillet et décembre 2016, le **vendredi 11 Janvier 2019** à partir de 18h30 jusqu'à 19h30.
 - Sur rendez-vous si les dates proposées ne vous conviennent pas.
- Pour les enfants nés entre janvier et juin 2016, un accueil est possible le matin (8h45-12h15) après les vacances de Noël, d'Hiver ou de Pâques (au moment du 3^{ème} anniversaire de l'enfant). Les modalités d'accueil seront précisées lors des permanences. Cet accueil n'est possible que si votre enfant est prêt et propre. Enfin, cet accueil n'est pas obligatoire et peut parfaitement s'effectuer plus tard.

✓ **Vous trouverez ci-joint tous les documents relatifs au fonctionnement de l'école :**

Prenez le temps de les lire car plusieurs changements ont été effectués pour la prochaine rentrée (fiche de renseignements, liste de fournitures...).

- Plaquette d'information sur l'APEL (Associations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) avec proposition d'adhésion.
- Calendrier des vacances scolaires pour l'année 2018/2019.
- Bulletins d'absence : ils sont à conserver à la maison.
- La liste de fournitures par classe. Les listes sont pensées de sorte que vous puissiez réutiliser d'une année sur l'autre le matériel acheté s'il est toujours en bon état.
- **Pour les classes de CP-CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2** : le « pack fournitures » est reconduit. L'école s'occupe de l'achat des petites fournitures de bureau (colles, gommes, velledas...). Nous adhérons à un groupement d'achats et bénéficions de prix avantageux. Nous souhaitons donc en faire profiter les familles et vous apporter un service en diminuant fortement la liste des fournitures à acheter en début d'année. En cours d'année, nous n'aurons plus besoin de vous solliciter pour racheter d'éventuelles fournitures.
- En contrepartie, une participation financière sera demandée au mois de septembre aux familles. Nous tenons à préciser que l'école ne réalise aucun bénéfice sur l'achat de fournitures. Le prix évolue en fonction des niveaux. **Le règlement s'effectue par chèque et sera à joindre aux documents à rapporter à la rentrée.**
- Plusieurs modifications ont été apportées. Les montants diffèrent donc par rapport à ceux de l'an dernier.

Niveau	CP-CE1	CE2	CM1-CM2
Coût par enfant	11€24	14€44	15€70

Exemple : une famille avec un enfant en CE1 et un enfant en CM2.
Montant à régler : 26€94.

- Ce fonctionnement est obligatoire et s'impose donc à l'ensemble des familles.

Les documents suivants, adressés à tous les élèves, sont à rapporter impérativement lors de la première semaine de la rentrée scolaire.

- Fiche de renseignements.
- Assurance scolaire : merci de fournir une attestation d'assurance scolaire pour chacun de vos enfants. (Merci de vérifier que cette garantie couvre les dommages corporels et matériels éventuellement causés à autrui par vos enfants à l'école et dans le cadre des sorties scolaires).
- Règlement intérieur et charte éducative : vous trouverez deux exemplaires de ces documents. Merci de les signer. Pour ces deux documents, un exemplaire est à conserver à la maison, le second devra nous être rapporté.

N'oubliez pas de nous signaler par écrit tout changement qui interviendrait au cours de l'année scolaire (téléphone, assurance, modalités de sortie après la classe...).

Nous vous remercions de votre confiance et nous mettrons tout en œuvre pour accueillir votre enfant, à la rentrée ou en cours d'année, dans les meilleures conditions. Nous comptons sur votre collaboration pour mener à bien notre tâche éducative. Sachez que les portes de l'école vous sont toujours ouvertes, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Toute l'équipe s'associe à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances, à la fois riches et reposantes.

**Pour l'équipe éducative, le directeur
Mathieu Gobin**

